

TR/EG

# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## CIRCULATION ET STATIONNEMENT

### **RUE MARCEAU (V.C.)**

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Marceau par la société ECR – 8 rue de l'Industrie – 77550 Limoges Fourches, agissant pour le compte d'ENEDIS – 12 rue du Centre – 93160 Noisy le Grand (raccordement électrique),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Marceau** à compter du **27 juillet 2022 à 8 heures 30** jusqu'au **12 août 2022 à 17 heures** :

- **Neutralisation du stationnement des deux côtés de la chaussée** sur le tronçon compris entre le n°2 à 6,
- **Création d'un passage piéton provisoire à hauteur du n°6,**
- **Neutralisation du trottoir au droit des n°2 à 4** : les piétons seront déviés par les traversées existantes et celle créée provisoirement au n°6,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

#### ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

#### ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.



ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry s/Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société ECR – 8 rue de l'Industrie – 77550 Limoges Fourches.

FAIT EN MAIRIE, LE 12 JUIL, 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation  
Sarah Missin  
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR ivry94.fr  
LE 13 JUIL, 2022

Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire,  
Le Directeur des Espaces Publics



François Presset